

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

Séance du 30 mars 2009

Président: M. Yves JEGO

Présents : MMES : PESALOVO, PINEAU, JACQUIER, DE SAINT LOUP,
PIETROBON, TIMON et Mme POIRIER

MM : VILLETTE, ANDREINI, BARTHOUMIEUX, BLANCHARD,
PESQUET, BERNARD, PELLE, BLANCHOT, LAVAUX,
SENOBLE, RAVETTO, LE GARLANTEZEC, DEMELUN, PATY,
LIORET, LEVEQUE, FONTAINE, LECHNER, JACQUIER, JEGO,
ALBOUY-GUIDICELLI, CAHIN, MAILIER, GARCIA, SEMELLE,
GAULTIER, BRUN, TYCHENSKY, AUTHIER, GORACY,
BENARD, MAILLARD et TROUVE,

Absents représentés : M. METAY par M. LE GARLANTEZEC
M. EVEN par Mme POIRIER
Mme JAMET par M. BRUN

Pouvoirs : M. LEFIER à M. LIORET
M. POILE à M. LEVEQUE

Absents excusés : Mme DUPRE, GADEAU, GAUTHIER, FOURNALES,
MM GERIN, BEZANGER, CHEREAU, RUIZ, BAZIRE

MME PINEAU a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Président procède à l'appel des Délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte.

PUIS, LE CONSEIL AINSI CONSTITUE :

Approuve à l'unanimité :

♦ le procès verbal n° 45 relatif à la séance du Conseil Communautaire du 9 février 2009.

Fixe à l'unanimité:

◆ les taxes directes locales pour l'année 2009 comme suit :

✓	Taxe d'habitation	:	1.02 %
✓	Foncier bâti	:	2.00 %
✓	Foncier non bâti	:	4.08 %
✓	Taxe Professionnelle	:	3.04 %
✓	Taxe Professionnelle de zone	:	14.49 %
✓	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	:	20.38 %

Approuve à l'unanimité des votants :

- ◆ le budget général 2009
- ◆ le budget ZAC des Rougeaux 2009

Approuve à l'unanimité :

- ◆ le budget tourisme 2009
- ◆ le budget actions économiques 2009
- ◆ le budget ZAC de Saint Donain 2009
- ◆ le budget ZAC Langevin 2009
- ◆ le budget Lotissement de Merlange 2009
- ◆ le budget Eau Potable 2009
- ◆ le budget Assainissement 2009

Créé à l'unanimité:

◆ quatre postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe, un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, à titre non permanent, pour la période de juillet et août.

Décide à l'unanimité :

◆ du principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'assainissement collectif de la station d'épuration intercommunale de La Grande Paroisse

Confie à l'unanimité:

◆ l'exploitation du service public d'assainissement du secteur dit ex-sirmoteu à la société Véolia Eau jusqu'au 31 décembre 2009, dans les conditions du contrat de délégation de service public actuel et de ses avenants subséquents.

Valide à la majorité des votants:

◆ l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre SAFEGE pour le volet eau potable du contrat de bassin, pour une augmentation de 4,87 % du montant initial

Accepte à l'unanimité des votants :

◆ l'avenant n° 1 au marché de travaux STPEE, ZAC de Saint Donain, pour une augmentation de 4,26 % du montant initial

Décide à l'unanimité :

- ◆ de la suspension du projet de création d'un centre d'appels à Montereau Fault Yonne

Autorise à la majorité absolue :

- ◆ Monsieur le Président ou son délégataire à demander les subventions au taux maximum auprès du Conseil Général et du Conseil Régional pour la réalisation de liaisons douces et voies vertes entre Cannes Ecluse et Montereau et entre Montereau et Marolles sur Seine

Emet à l'unanimité des votants :

- ◆ un avis favorable au classement du domaine des Seiglats en Réserve Naturelle Régionale.

***Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président Délégué***

Jean TYCHENSKY